

## CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NICOLET MODIFIÉ

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Que, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour l'année 2023, les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Nicolet auront lieu à la Salle Joseph-Ovide-Rousseau de l'hôtel de ville, au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet;

De plus, ces séances ordinaires du conseil de la Ville de Nicolet, auront lieu le lundi à 19 h, aux dates suivantes :

- 23 janvier
- 13 février
- 13 mars
- ~~(10)~~ 17 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 3 juillet
- 28 août
- 11 septembre
- ~~(9)~~ 16 octobre
- 13 novembre

Ainsi qu'à 19 h 30, le lundi 4 décembre 2023.

DONNÉ À NICOLET ce 6 février 2023



M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière